

## AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ASSIGNATION D'UNE FREQUENCE FM A MANGO (OTI) ET GUERIN-KOUKA ( DANKPEN)

- 1- L'ART&P, en collaboration avec la HAAC, lance un appel d'offres en vue de l'assignation d'une (1) fréquence radioélectrique dans la bande FM à Mango dans la préfecture de l'Oti et d'une (1) fréquence dans la bande FM à Guérin-kouka dans la préfecture de Dankpen.
- 2- Toute personne désireuse de participer à cet appel d'offres, doit :
  - déposer un dossier conforme aux conditions de demande d'autorisation d'installation et d'exploitation d'une société de radiodiffusion sonore au secrétariat de la HAAC ;
  - s'engager à respecter les dispositions de l'arrêté N° 0003/HAAC/05/P du 10 novembre 2005 portant cahier des charges et obligations générales des radiodiffusions sonores et télévisions privées ;
  - s'engager à respecter les clauses définies dans le cahier des charges relatif à l'exploitation de fréquences pour les activités de radiodiffusion disponible à l'ART&P ;
  - **ne pas être déjà propriétaire d'une station et/ou membre du conseil d'administration ou de surveillance d'une station de radiodiffusion sauf en cas d'une extension.**
- 3- Les dossiers de soumission sont disponibles au prix de **cent mille (100.000) FCFA** au secrétariat de l'ART&P tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h00 le matin, de 15h00 à 18h 30 l'après-midi.
- 4- Contenu et dépôt des offres :
  - chaque dossier comprend une offre technique et une offre financière. Les offres technique et financière doivent être sous plis fermés comportant chacune la mention « **à n'ouvrir qu'en commission** » et indiquant la localité où sera installée la station.
  - les deux offres seront insérées dans une autre enveloppe dite extérieure portant l'adresse suivante :

Autorité de Réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ART&P)  
169, Bd du 13 janvier - Immeuble BTCl – 9<sup>ème</sup> étage  
BP 358 – Tél (228) 222 83 85 – Fax (228) 222 86 12  
Lomé -Togo

et portera la mention :

« **à n'ouvrir qu'en commission** ».

« **Nom de la localité de soumission ( Mango ou Guérin-kouka)** ».

Cette enveloppe dite extérieure, sur laquelle ne doit figurer ni la raison sociale du soumissionnaire ni toute autre inscription identifiant le soumissionnaire, sera déposée au secrétariat de l'Autorité de Réglementation.

Les offres doivent être déposées, contre récépissé à l'adresse ci-dessus, au plus tard le 15 novembre 2007 à 12h 00 T. U. L'ouverture des plis est prévue le même jour à 15h 30 T.U. à la même adresse.